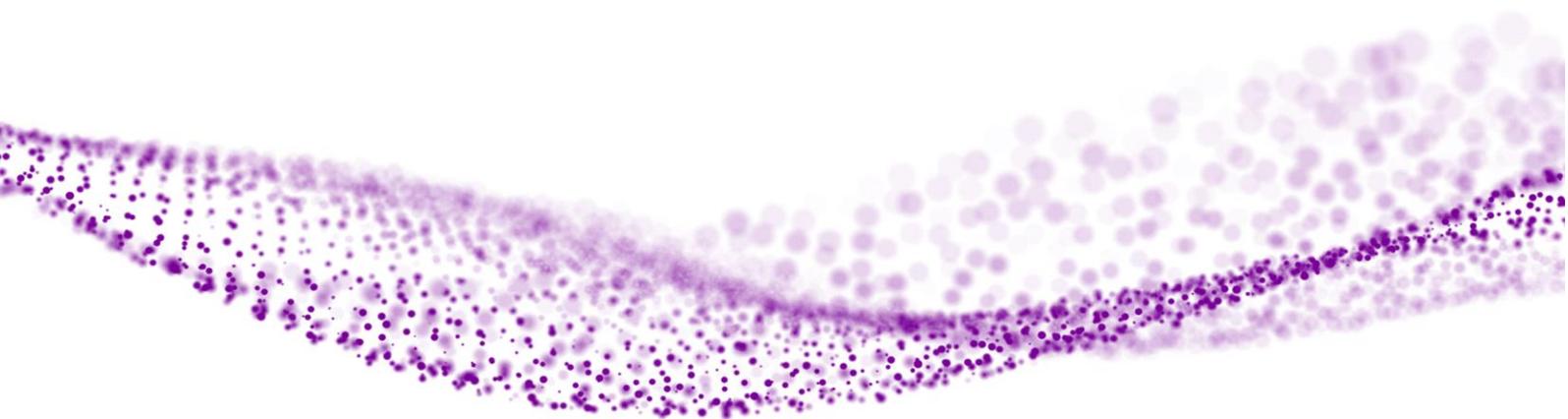


# Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de Teleperformance France pour l'année 2024 au titre des données 2023



La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018, a instauré l'index de l'égalité professionnelle. Obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés, il permet d'évaluer sur 100 points le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes en s'appuyant sur cinq critères, conformément au décret n° 2019-15.

**Pour Teleperformance France, l'index s'élève à 93 points au titre de l'année 2023**, sur la base des cinq indicateurs présentés dans le tableau ci-dessous.

La période de référence retenue s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 et le périmètre analysé est de 1 767 collaborateurs.

INDICATEURS	POIDS	SCORE
Écart de rémunération	40 %	38 points
Écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)	20 %	20 points
Écart de taux de promotions	15 %	15 points
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15 %	15 points
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10 %	5 points

Les sociétés dont la note est supérieure à 75/100 sont considérées comme des lieux de travail prônant l'égalité entre les hommes et les femmes.

**Le résultat de Teleperformance France reflète les nombreuses initiatives mises en place par le groupe pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, particulièrement *TP Women*.** Cette initiative a pour objectifs de créer un environnement de travail plus divers, d'augmenter le nombre de femmes promues à des postes d'encadrement, de développer un réseau de femmes et d'hommes sensibilisant et promouvant l'égalité au travail, et d'encourager une culture d'entreprise paritaire.

[Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur *TP Women*.